

2JS CÔTE BLEUE

Société civile de construction vente
Au capital social de 1.000 euros
Siège social : 18 Allée du Cap de Nantes, Carry Le Rouet (13620)
Immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n°917 427 692

ACTE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 23 FEVRIER 2024

LES SOUSSIGNES :

- **La société PROMAVENIR**, SARL, au capital de 1 000 €, dont le siège social est 16 rue Neuve Sainte-Catherine 13007 Marseille, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 880 795 646 représentée par ses co-gérants, Monsieur Sébastien GUIDICELLI et Monsieur Joan GUIDICELLI,

Propriétaire de.....500 parts sociales en pleine propriété.

- **La société MJM PROMOTION**, SAS, au capital de 1 200 €, dont le siège social est 5 rue Olivier Griscelli 13500 MARTIGUES, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 884 234 188 représentée par son Président, Monsieur Jonathan FOUQUE.

Propriétaire de.....500 parts sociales en pleine propriété.

Soit deux (2) associés (ci-après ensemble la « Collectivité des associés ») détenant ensemble 1000 parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la Société civile de construction vente 2JS CÔTE BLEUE désignée ci-dessus (ci-après la « Société »),

Agissant en qualité de seuls associés de la Société, conformément à l'article 21 des statuts,

ONT DECIDE CE QUI SUIIT :

PREMIERE DECISION
AGREMENT D'ASSOCIES

La Collectivité des associés, à l'unanimité, **DECIDENT** d'autoriser la cession des parts sociales envisagée par :

La société MJM PROMOTION, SAS, au capital de 1 200 €, dont le siège social est 5 rue Olivier Griscelli 13500 MARTIGUES, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 884 234 188 représentée par son Président, Monsieur Jonathan FOUQUE.

Et en conséquence d'agréer en qualité d'associés, conformément à la loi et à l'article 13 des statuts :

La société JG INVEST HOLD, SASU, au capital de 1.000 €, dont le siège social est 18 Allée du Cap de Nantes 13620 Carry-le-Rouet, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 982 759 540 représentée par son Président, Monsieur Joan GUIDICELLI ;

La société SEJICHA, SASU, au capital de 1.000 €, dont le siège social 39 Boulevard de la Lise 13012 Marseille, immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 982 886 806 représentée par son Président, Monsieur Sébastien GUIDICELLI ;

DEUXIEME DECISION
DEMISSION DU GERANT

La Collectivité des associés, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la démission par la société MJM PROMOTION, de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour.

Elle lui donne quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

TROISIEME DECISION
Modification statutaire

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de parts autorisée sous la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'« Article 7 Capital social » des statuts :

« Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1.000 €).

Il est divisé en mille (1.000) parts d'un euros (1 €) chacune de valeur nominale, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux, en proportion de leurs apports respectifs, de la manière suivante :

- La société PROMAVENIR, à concurrence de cinq cents parts sociales
Numérotées de 1 à 500, ci.....500 parts,
- La société JH INVEST HOLD, à concurrence de deux cent cinquante parts sociales
Numérotées de 501 à 750, ci.....250 parts,
- La société SEJICHA, à concurrence de deux cent cinquante parts sociales
Numérotées de 751 à 1000, ci.....250 parts,

Total égal au nombre de parts sociales

Composant le capital social, soit1.000 parts

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que les mille (1000) parts sociales présentement créées sont souscrites en totalité par les associés, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus. »

QUATRIEME DECISION
POUVOIR POUR LES FORMALITES

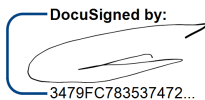
La Collectivité des associés, à l'unanimité, **DONNE** tous pouvoirs au porteur de l'original d'un extrait ou d'une copie des présentes, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra de réaliser.

*
* *
*


Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

PROMAVENIR

Monsieur Sébastien GUIDICELLI
Co-gérant

DocuSigned by:

3479FC783537472...

Monsieur Joan GUIDICELLI
Co-gérant

DocuSigned by:

F3A493E5A23F45D...

MJM PROMOTION

Jonathan FOUQUE
Président

DocuSigned by:

287E495FEF8F4E2...